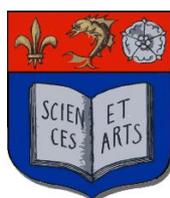


Lettre mensuelle de l'Académie Delphinale



N°12 / Février 2021

Éditorial du Président

L'Assemblée générale des membres titulaires qui s'est réunie le 30 janvier par visioconférence a été particulièrement dense. En voici les points les plus marquants.

Nous avons tout d'abord pris acte de la démission de notre secrétaire perpétuel, M. Yves Armand, que toute l'assemblée a tenu à remercier très chaleureusement pour les deux décennies durant lesquelles il a mis toute sa compétence et son dévouement sans failles au service de notre Compagnie. Celle-ci lui en exprime collégialement sa vive gratitude, et sera heureuse de pouvoir toujours compter sur la publication de ses chroniques delphinales, ainsi que sur ses sages conseils. Mme Martine Jullian a été désignée pour exercer ses fonctions, en collaboration avec M. Claude Ferradou, jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Nous avons été heureux d'élire deux nouveaux membres titulaires, MM. Olivier Cogne et Michel Vacher, pour succéder respectivement à MM. Jean Paquet et Paul Ozenda. Par ailleurs, M. Dominique Fleuriot a été élu membre du Conseil d'administration, en remplacement de M. Pierre Bintz.

L'assemblée a également approuvé les comptes de l'année 2020, bénéficiaires pour la première fois depuis plusieurs années (remercions nos trésoriers, MM. Pierre Burguburu et Michel Bolla, pour leur excellente gestion !), ainsi que les nouvelles règles de fonctionnement du Comité de lecture présentées par notre Chancelière Mme Pierrette Paravy, qui permettront de maintenir un haut niveau d'exigence dans nos communications orales ainsi que dans nos publications écrites (vous les trouverez exposées ci-après). Elle a également écouté un premier point d'étape du Comité de prospective, piloté par M. Bernard Pouyet, chargé de réfléchir à l'avenir de l'Académie : il a fait le bilan des actions déjà mises en œuvre, et de celles qui restent à prévoir dans les mois et années qui viennent.

L'année 2021 comportera de nombreuses séances, certaines déjà programmées et d'autres à venir (en « présentiel », ou en visioconférence, selon les circonstances), ainsi que deux

publications : le bulletin annuel, volume d'environ 350 pages qui regroupera les communications de l'année 2020, ainsi que les actes du colloque *Intelligence Artificielle* tenu en octobre 2019, qui ont été réunis par M. Pierre Dell'Accio. Ces deux publications font bien entendu l'objet d'un suivi attentif par notre Comité de lecture.

Enfin, l'Assemblée générale a esquissé la mise en place d'un **Comité d'organisation des 250 ans de notre Compagnie en 2022**. Il sera chargé de la programmation des divers événements : colloques, journées d'études, séances, publications (un livre retraçant l'histoire de notre Compagnie est déjà en cours de rédaction, sous la direction de M. René Favier). Une année faste, ponctuée de plusieurs temps forts qui nous permettront de fêter dignement notre quart de millénaire !

Le Président, Gilles-Marie MOREAU

Prochaines séances académiques

Nos séances sont, comme toujours, accessibles à toutes et tous.



**Samedi
27 février
(14h30)**

**Visioconférence
Zoom¹**

- « La grande peur des épidémies » (M. Jean-Louis Reymond)
- « La place de Paul-Louis Simond et de sa fabuleuse découverte dans l'histoire de la recherche sur la peste » (M. Dominique Vidal)



**Samedi
6 mars
(14h30)**

**Visioconférence
Zoom²**

- Discours de réception de M. Daniel Thoulouze : « Jean-Marcel Jeanneney, un universitaire grenoblois atypique »
- Réponse du Président Gilles-Marie Moreau

¹ <https://us02web.zoom.us/j/87634372099?pwd=VTF2MjJQeWVVSa1F3QTV6bHB4enlVUT09>

ID de réunion : 876 3437 2099

Code secret : 650231

² <https://us02web.zoom.us/j/85103463349?pwd=WWNSTFFDNURnWWdnbWJESlVlVldkUT09>

ID de réunion : 851 0346 3349

Code secret : 711379

Réunions statutaires de l'Académie

Le Bureau de l'Académie se réunira mardi 2 mars à 17h30, en visioconférence.

Nouveaux membres titulaires

MM. **Olivier Cogne** et **Michel Vacher** ont exprimé leurs chaleureux remerciements à la suite de leur élection comme membres titulaires lors de l'Assemblée générale du 30 janvier.

Nouveau membre associé

A été élu à la qualité de membre associé : **M. Jean-Michel Bertin** (7 rue du Rif Tronchard, 38 120 Saint-Égrève), présenté par MM. Alain Franco, Michel Bolla et Gilles-Marie Moreau.

Futur membre associé

A été présenté à la qualité de membre associé : le **P. Jean-Philippe Goudot** (73, allée de l'Église, 38 410 Saint-Martin d'Uriage), par Mme Pierrette Paravy, le P. Jean Stern et M. Gilles-Marie Moreau.

Proposition de « cotisation améliorée »

Il est rappelé aux membres associés et titulaires de bien vouloir acquitter le montant de leur **cotisation annuelle**, au cours du premier trimestre, afin d'éviter autant que faire se peut, une relance par lettre, courriel ou contact téléphonique. Les cotisations représentent, en effet, une part majoritaire de nos actifs.

Les manifestations culturelles et les publications qui émailleront le cours de l'année 2022, 250^e anniversaire de notre Compagnie, vont générer un surcroît de dépenses. En conséquence, des demandes de subventions seront ciblées auprès d'organismes publics et de mécènes ; dans cette perspective, tout membre désireux de **faire un don**, sera le bienvenu, dont le montant figurera sur son **reçu fiscal**.

Fonctionnement du Comité de lecture

Après en avoir débattu, il est apparu au Comité de lecture que pourraient être fixées comme suit les règles de son fonctionnement :

- dans un premier temps, le Chancelier (qui anime les débats du Comité, cf. le Règlement intérieur de l'Académie) reçoit en amont les propositions des sujets de conférences, assorties d'un résumé (4 000 signes maximum, espaces compris) par l'auteur du contenu de l'intervention qu'il envisage, ainsi que des coordonnées auxquelles on peut le joindre. Le Chancelier les transmet au Comité, qui juge de la pertinence de la proposition, en fonction de l'intérêt dudit sujet, mais aussi par rapport aux autres sujets proposés pour l'ensemble de l'année, dans la perspective d'élaborer un programme équilibré. Au vu de ces considérations, le Comité accepte la proposition comme telle, ou la refuse.
- s'il l'accepte, l'auteur présente sa conférence en séance académique, puis remet en aval son texte complet au Chancelier. Le Comité juge alors de son intérêt éditorial (y compris de son caractère inédit, cf. le Règlement intérieur de l'Académie) :
 - soit il le propose tel quel pour l'édition annuelle des actes de l'Académie,
 - soit il le propose sous réserves de certaines modifications demandées à l'auteur,
 - soit il juge qu'un simple résumé de la conférence pourra suffire pour la publication (ce résumé pourra être fait, soit par l'auteur, soit par le Comité avec l'accord de l'auteur).

Recommandations éditoriales :

Une fois la conférence prononcée, le texte est remis, prêt à être édité, au Comité de lecture pour son aval éditorial. Trois cas se présentent :

- pour les communications courtes, le texte ne doit pas dépasser 10 000 signes, espaces compris
- pour les communications longues, il ne doit pas dépasser 30 000 signes, espaces compris
- pour le discours de rentrée solennelle et pour les discours de réception, il ne doit pas dépasser 35 000 signes, espace compris.

Les contraintes d'édition imposées et par l'éditeur et par le coût de la publication rendent nécessaires et impérieuses ces limites de signes, que chacun voudra bien respecter au plus près.

Pour le Comité,

La chancelière, Pierrette Paravy

Le rapporteur, Jean Serroy.

Chroniques delphinales : Peste bubonique ou coronavirus

C'était le 14 février 1896. L'Académie Delphinale profite ce jour-là de « la solennelle, mystérieuse et presque lugubre hospitalité que la salle de lecture de la Bibliothèque municipale de Grenoble offre à sa criante détresse », dans le beau bâtiment de la Place de Verdun ». « De proportions majestueuses et solennelles », la grande salle de lecture était éclairée par des lampes à huile en raison des risques d'incendie...

En l'absence du président, le Comte de Galbert, c'est le vice-président, Monsieur Raymond Rey, inspecteur d'Académie, qui va diriger la séance. Treize membres titulaires et quatre membres associés composent l'Assemblée. Monsieur Auguste Prudhomme, archiviste départemental et Secrétaire Perpétuel de notre Compagnie donne lecture de l'allocution de M. le Comte de Galbert, Président de l'Académie, retenu en ce moment à Cannes. Celui-ci remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant à la Présidence. Il fait l'éloge de son prédécesseur M. Charaux et des autres membres du Bureau.

« Constatant l'extension qu'a pris le nombre des membres de la Société, il croit que l'on peut encore découvrir et amener à elle des Grenoblois capables de s'intéresser à ses travaux ». Il se propose d'organiser l'été prochain une excursion archéologique à Saint Antoine l'Abbaye. En terminant, il soumet à l'Académie un certain nombre de sujets d'études dignes de fixer son attention.

Puis Monsieur Auguste Prudhomme communique à ses collègues un nouveau chapitre de ses études sur l'assistance publique à Grenoble avant la Révolution. Mais peut-être vaut-il mieux laisser la parole au Secrétaire Perpétuel de l'Académie qui a rédigé le procès-verbal de la séance :

« Après avoir dans ses précédentes lectures raconté l'histoire de l'Hôpital de l'Île³ et celle des épidémies pestilentielles qui, du XIV^e au XVII^e, reviennent si fréquemment désoler la ville, il étudie à l'aide des documents des Archives municipales les diverses mesures employées par les Consuls de Grenoble pour se préserver du fléau : garde des portes, surveillance des étrangers, billets de santé, assainissement des rues et des maisons, processions et prières publiques. Il explique que ces prescriptions si sages ne furent jamais pleinement observées et que, notamment en ce qui concerne la propreté des rues et des maisons, les Grenoblois du XVI^e siècle avaient des habitudes étranges contre lesquelles les ordonnances des Conseils de santé et du Parlement restaient impuissantes ».

Voilà ce qu'écrivait un Secrétaire perpétuel de l'Académie en 1896. Il suffit de remplacer « garde des portes » par « contrôle aux frontières », « billets de santé » par « état sanitaire contrôlé », pour avoir un de ces commentaires télévisuels ou déclarations du Ministre de la

³ Un hôpital fut construit en dehors des remparts, puis dans cette presqu'île que forme une courbe de l'Isère, à l'est de la ville et qu'on nommait déjà à cette époque l'Île ou l'Île-Verte. À raison de cette situation il prit le nom d'hôpital de l'Île. Mais il porta d'abord le nom d'hôpital de Saint-Sébastien et Saint-Roch et plus tard celui d'hôpital « des Infez ».

Santé auxquels nous sommes maintenant habitués. Quant à l'efficacité de ces mesures aux XVI^e et XXI^e siècles ?

Chers confrères de l'Académie Delphinale, si vous voulez poursuivre la ressemblance, ouvrez un manuel de thérapeutique moderne (c'est A. Prudhomme qui parle) et lisez à l'article « Peste » ce qu'on dit des indices certains de cette épidémie : des malaises, de l'inappétence de la courbature et des douleurs plus ou moins vives dans les aines et les aisselles, ces signes annoncent l'imminence de la peste. Plus tard, céphalgies, fièvre extrême prostration etc. Appelez sans tarder votre médecin généraliste !.

Yves ARMAND

Sur la famille Deshairs

Quelques recherches sur le site généalogique <https://www.geneanet.org> et sur ceux d'Archives départementales m'ont permis de découvrir que cette personne était le petit-neveu d'un personnage nommé Léon Deshairs (1874-1967) dont j'ai créé l'article Wikipedia⁴ le 30 juillet 2020 : il fut directeur de l'École des arts décoratifs de Paris de 1931 à 1941, et de plus, il fut collègue d'écoles et un des amis fidèles de Charles Péguy, avec qui ils échangèrent une correspondance soutenue, et qu'il dessina plusieurs fois, lui valant le qualificatif d' « imagier de Charles Péguy » (ci-dessous la reproduction d'un dessin de Péguy par Léon Deshairs daté 1894).



Voici une ébauche d'arbre généalogique qui montre que ce Léon Deshairs (noté Léon (1) ci-dessous) était le frère de Claudius Deshairs, grand-père paternel d'Yves Deshairs, donc grand-oncle de ce dernier. Dans l'acte de naissance de son fils Léon (2) à Lyon, Claudius a pour profession "accordeur de piano". Il doit être à l'origine de la vocation de la branche grenobloise.

⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Léon_Deshairs.

Charles Albin DESHAIRS & 1871 Juliette COTTET (*couple ancêtre commun à Léon (1) DESHAIRS et à Yves DESHAIRS*)

Léon (1) DESHAIRS (1874-1967) & 1906 Marie-Louise DEMOGUE (*frère de Claudius*)

Claudius André DESHAIRS (1878-) & Suzanne ARNAUD (*frère de Léon (1)*)

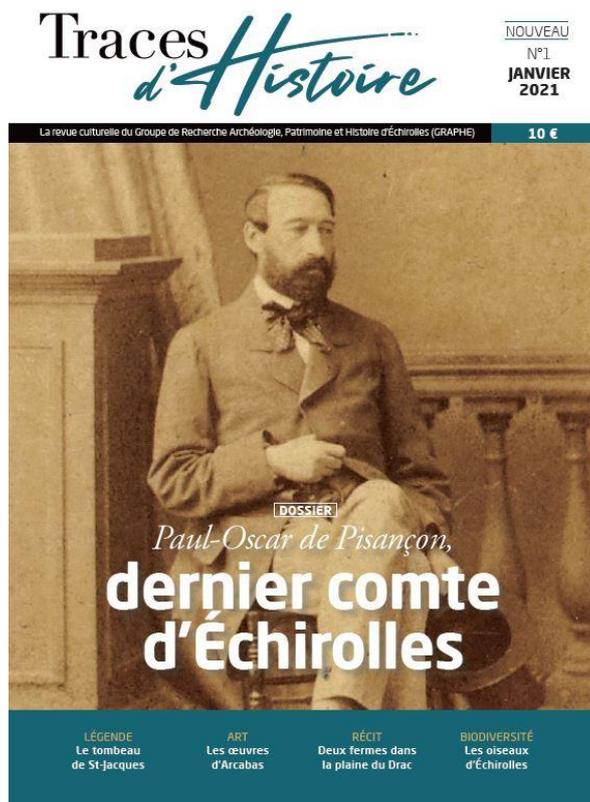
Léon (2) DESHAIRS (1903, Lyon-1885) (*Léon (1) est témoin (vraist parrain) ds cet A. de Naiss. de 1903*)

Yves DESHAIRS (1934-2020)

Denis PLAUSSU

Une nouvelle revue historique et patrimoniale

Moins de deux ans après sa création, le GRAPHE (Groupe de Recherche en Archéologie, Patrimoine et Histoire d'Échirolles) édite le premier numéro de sa revue « Traces d'Histoire ».



Format A4, 64 pages quadri, le magazine aborde le patrimoine sous sa définition la plus large, c'est à dire ce qui sera transmis aux générations futures. Arts visuels, histoire antique, médiévale, moderne et contemporaine, industrie, nature et biodiversité, agriculture, citoyenneté, ethnographie, spiritualité, musique, société, gastronomie, économie, tous ces

thèmes sont ou seront abordés. Ce nouveau média écrit ambitionne de faire connaître l'ancienneté tout autant que l'évolution récente du territoire d'Échirolles, et de décrire la vie des habitants qui ont forgé et perpétuent l'identité du lieu.

Au sommaire de ce premier numéro, les passionnés d'énigmes historiques et de spiritualité liront avec plaisir une passionnante enquête médiévale au sujet du culte de St-Jacques d'Échirolles. Pendant 700 ans, des pèlerins et les consuls de la ville de Grenoble sont venus honorer un mystérieux tombeau blotti contre le mur de la chapelle St-Jacques primitive, située sur la colline du même nom. Quel corps ce tombeau contenait-il ? Un pèlerin prénommé Jacques, mort de fatigue d'avoir trop marché ou bien de maladie ? Le corps de l'apôtre Jacques, dont la tête aurait été convoyée jusqu'à Compostelle par un mystérieux seigneur du Grésivaudan ? Et dans l'hypothèse d'un personnage biblique, de quel Jacques s'agit-il ? Du Majeur ou du Mineur ? L'auteur nous entraîne dans une véritable quête historique, documentée et argumentée, qui laissera plus d'un lecteur admiratif, dubitatif ou simplement affirmatif.

Vous découvrirez également parmi les sujets traités les cinquante années de la vie d'une grosse ferme dans la plaine du Drac, la richesse ornithologique de la commune ainsi qu'une colonie de crapauds particuliers, et un curieux procès perdu par les vigneronns de la commune en 1950. Sans oublier la biographie du dernier comte d'Échirolles, Paul-Oscar de Pisançon, riche aristocrate pris dans le tourbillon du second Empire. Ainsi qu'un portrait chaleureux d'Arcabas et la redécouverte d'une de ses œuvres, oubliée depuis 1954 dans l'escalier d'un groupe scolaire de la commune.

Un sommaire riche et varié pour tous ceux qui partagent « la passion patrimoine » des 12 rédacteurs de la revue, tous contributeurs bénévoles.

Ce magazine est vendu 10€, qui aideront à financer la deuxième parution prévue à l'automne.
Renseignements : GRAPHE-12 Impasse Mocquet-Templiers-38130 Échirolles-GRAPHEchirolles@gmail.com – 0661543201

Cotisations

Montant des cotisations 2021 :

- Membre titulaire : 70 euros y compris service du bulletin.
- Membre associé : 50 euros y compris service du bulletin.

Abonnement au bulletin (abonnés non associés) : 65 euros.

Il est vivement recommandé de régler la cotisation annuelle **au cours du premier trimestre de l'année** pour éviter la lettre de rappel et l'interruption du Bulletin. Le Bureau de l'Académie se permet d'attirer l'attention de ses membres, titulaires et associés, sur le fait que notre Compagnie vit principalement de leurs cotisations. Dans la situation difficile que nous traversons, il est d'autant plus vital que chacun manifeste par son **adhésion effective** son soutien à la pérennité de notre Compagnie.

Le reçu fiscal, adressé pour la déclaration de revenus, vaut attestation de paiement de la cotisation - 15 euros pour les membres associés, 35 euros pour les membres titulaires - puisque l'abonnement annuel au bulletin (35 euros) n'est pas déductible, conformément à la réglementation fiscale (cf. vote de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2021). Le cas échéant, ce montant tient compte du don que vous avez bien voulu faire à notre Compagnie.

Règlement :

- Soit par **chèque** libellé à l'ordre de : *Académie Delphinale*. À adresser au trésorier : M. Pierre Burguburu, 2 avenue Jean-Perrot, 38100 Grenoble.
- Soit par **virement** sur le compte bancaire de l'Académie Delphinale (IBAN : FR76 1046 8024 8931 4554 0020 056 ; BIC : RALPFR2G), avec comme seule référence : votre nom + cotisation 2021.

Adhésion

L'Académie Delphinale n'est pas un cercle fermé.

Toute personne s'intéressant **aux arts, à l'histoire, aux lettres, aux sciences et techniques et à la conservation du patrimoine en Dauphiné** peut demander à être associée à ses travaux et activités, sous la seule condition d'être présentée par trois parrains, membres titulaires ayant prononcé leur discours de réception. Il est pour cela demandé de remplir le formulaire de candidature, [à télécharger sur le site Internet de l'Académie](#).

Le Secrétaire perpétuel se tient à la disposition de tout candidat à la qualité de membre associé pour lui fournir toute précision nécessaire et l'aider dans cette démarche.

La Lettre mensuelle

Responsable de la publication : Mme Martine Jullian.

Composition et mise en page : M. Gilles-Marie Moreau, Président.

ISSN 2741-7018

Fondée en 1772, autorisée par lettres patentes de Louis XVI en mars 1789, l'**Académie Delphinale** a été reconnue d'utilité publique par décret du 15 février 1898. Elle a pour but d'encourager **les arts, l'histoire, les lettres, les sciences et techniques, la conservation du patrimoine** et toutes études intéressant les départements de **l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes** qui constituent l'ancienne province du Dauphiné. Elle est membre de la Conférence Nationale des Académies, sous l'égide de l'Institut de France.

Vous appréciez cette Lettre mensuelle ? Faites-le savoir autour de vous et incitez vos interlocuteurs à s'y abonner **gratuitement**, sur simple demande par courriel.

L'**Académie Delphinale** respecte le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD). Continuer à recevoir cette Lettre mensuelle signifie que vous acceptez de continuer à figurer sur sa liste de diffusion. Si vous ne souhaitez plus figurer sur cette liste, nous vous prions de bien vouloir nous le signaler par courriel.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de nos lettres mensuelles sur notre site : <http://www.academiedelphinale.com/documentation/52-lettre-mensuelle>.

Contact (**attention : nouvelle adresse postale, depuis le 1^{er} juillet 2020 !**) :

Académie Delphinale
Musée Dauphinois
30 rue Maurice-Gignoux
38031 Grenoble cedex 1.

www.academiedelphinale.com

academiedelphinale@gmail.com

